

CAN ICES-3 (B)/NMB-3(B) (Canada)

Cet appareil numérique ne dépasse pas les limites de la classe B pour les émissions radio, comme établi dans la norme des appareils créant des interférences intitulée « Appareils numériques », ICES-003 du Département canadien des Communications.

L'émetteur/récepteur exempt de licence contenu dans le présent appareil est conforme aux CNR d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes :

- (1) L'appareil ne doit pas produire de brouillage;
- (2) L'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.